



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Cadre réservé à l'administration

de Date de réception :

N° IOTA : 86 -20__ - ____

Rubriques : 3.1.1.0 3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.4.0 3.1.5.0 3.2.1.0 3.2.2.0 3.3.1.0

DDT66
Courrier reçu le

25 NOV. 2022

Service Eau et Pludiversité

**DÉCLARATION D'INSTALLATION, D'OUVRAGE, DE TRAVAUX OU
D'ACTIVITÉ IMPACTANT(S) LE MILIEU AQUATIQUE**

(LOI SUR L'EAU : Articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement)

Objet de votre projet :

AMENAGEMENT D'UNE PENTE DOUCE (RAMPE de mise
à l'EAU D'UNE BARQUE -

I - Pétitionnaire

Je sous-signé(e), monsieur ou madame

NOM: DEMAZEAU

Prénom: JEAN-YVES

Date de naissance: 06/04/1951

dépose un dossier loi sur l'eau en tant que personne physique
ou
 dépose un dossier loi sur l'eau en tant que mandataire pour le compte de :

Nom de la Raison sociale :

Forme juridique :

N° de SIRET :

(14 chiffres)

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone: 0678081457

Mobile :

adresse courriel: demazeau.jean-yves@orange.fr

certifie avoir lu et remis l'ensemble des pièces composant ce dossier pour instruction loi sur l'eau	À cocher par le pétitionnaire (pièce fournie)	Réservé à l'administration (pièce reçue)
L'emplacement du projet sur une carte IGN au 1/25000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan cadastral situant précisément l'emplacement de chaque zone de travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des photographies du secteur concerné avant travaux (vue générale du secteur de cours d'eau et des berges)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le ou les Annexe(s) A, B, C, D et/ou E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le 24 / 11 / 2022

Signature

III - Nature des travaux envisagés

Les rubriques de la nomenclature sont en annexe de l'article R.214-1 du code de l'environnement. Les travaux ont pour objectif(s) de :

a) Travaux en berge

- Entretien, consolider une berge** et/ou de créer un renforcement de berge sur une longueur supérieure à 20 m et inférieure à 200 m, viser les rubriques 3.1.4.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature → **remplir l'annexe A.**
- Créer une voie d'accès au cours d'eau (rampe de mise à l'eau embarcadère) ou un ponton ou un abreuvoir** viser les rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature → **remplir l'annexe A.**
- Aménager la rive du cours d'eau pour créer une frayère ou tout autre type d'opération.** viser la rubrique 3.1.2.0 de la nomenclature si réalisation d'une prise d'eau sur le cours d'eau.
- Déplacer ou aménager en rive d'un cours d'eau un ouvrage permettant le prélèvement d'eau avec un débit inférieur à 1 000 m³/h ou 5 % du débit du cours d'eau,** viser la rubrique 3.1.2.0 de la nomenclature et si le débit de prélèvement est supérieur ou égal à 400 m³/h ou 2 % du débit du cours d'eau, viser également la rubrique 1.2.1.0 de la nomenclature → **remplir l'annexe A.**
Débit prélevé = m³/h Débit moyen interannuel du cours d'eau = m³/h
- Passer une canalisation par forage dirigé horizontal et/ou fonçage sous un cours d'eau** si les travaux nécessitent une modification des berges ou du lit mineur du cours d'eau viser les rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature. Si non, aucune rubrique n'est à viser.

b) Travaux dans le lit mineur du cours d'eau

- Réaliser un ouvrage de franchissement** : passage à gué, pont, passerelle, busage ou dalot dans le cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m, viser les rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.3.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature → **remplir l'annexe B.**
- Creuser une tranchée dans le lit du cours d'eau pour passer une ou des canalisations sous un cours d'eau,** viser les rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature → **remplir l'annexe D.**
- Planter un ou des ouvrages, remblais ou épis dans un cours d'eau** entraînant une différence de niveau entre l'amont et l'aval comprise strictement entre 20 et 50 cm dans la largeur du cours d'eau, viser les rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature → **remplir l'annexe C.**
- Extraction d'un volume de sédiments inférieur ou égale à 2 000 m³ sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m,** (si demande supérieure ou égale à 100 m, ce formulaire n'est pas adapté) viser les rubriques 3.1.2.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature → **remplir l'annexe E.**

c) Travaux sur ouvrage existant (seuil, pont, bief)

- Entretien et/ou réparer un seuil ou un pont,** sans modification du profil en long du cours d'eau, viser la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature.
- Modifier la section d'écoulement des eaux d'un pont ou d'un ouvrage hydraulique,** viser la rubrique 3.1.2.0. de la nomenclature.
- Extraction d'un volume de sédiments inférieur ou égale à 2 000 m³ sur un bief de moulin** viser les rubriques 3.2.1.0 de la nomenclature → **remplir l'annexe E.**

IV - Informations générales du projet et état initial

IV.A - Situation géographique

Commune principale concernée par les travaux : VALDIVIENNE

Code postal : 86300

Lieu-dit : LES PRÉS

Section(s) et parcelle(s) cadastrale(s) : ZP 227

Autre(s) Commune(s) concernée(s) par les travaux : /

IV.B - Accord des propriétaires des terrains

Je suis le propriétaire ou la société, l'association pour laquelle je suis mandaté, est propriétaire des terrains

Je sous-signé accorde l'accès au terrain pour réaliser les travaux et accepte les éventuelles prescriptions de l'État lié à ce dossier loir sur l'eau qui pourraient être réalisées sur mon terrain

NOM ou collectivité territoriale	Prénom	Commune où est située le parcellaire	Section(s) et parcelle(s) cadastrales	Signature et tampon si domaine public

Si d'autres propriétaires sont concernés par l'opération ajouter leur accord sur papier libre à joindre au dossier.

IV.C - Situation hydraulique

Bassin versant : Charente Clain Creuse-Gartempe Sèvre Niortaise et marais poitevin
 Thouet Vienne Vienne Tourangelle

Nom du cours d'eau :
(si sans nom, écrire
« cours d'eau sans nom »)

Le projet est il sur le domaine public fluvial ? NON OUI
(voir carte en annexe 1)

Catégorie piscicole du cours d'eau : 1ère catégorie 2ème catégorie

Pour les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole, les travaux ne sont pas autorisés entre le 1^{er} novembre et le 31 mars (période de reproduction des salmonidés). Information accessible sur le site : <http://www.peche86.fr/category/reglementation>

le cours d'eau est il en : NON OUI
assec périodiquement

IV.D - Morphologique du cours d'eau

Le cours d'eau a-t-il été déplacé lors d'un remembrement : NON OUI

Le cours d'eau a-t-il été recalibré lors d'un remembrement : NON OUI

Le projet est en zone d'eau : vive calme stagnante

Nature(s) des fonds : blocs graviers sable limons terre argile en bancs
 vase dalle rocheuse

Nature(s) des berges : végétalisée(s) plage de sables ou de galets artificialisée(s) (mur ou perré)

Nature(s) des rives : enherbées présence d'un ripisylve (haie) artificialisée(s) (dalles, bitume, etc)

IV.E - Situation hydrobiologique et chimique

En période d'étiage l'eau est : claire verte marron

Le cours d'eau est en grande partie recouvert de végétaux hydrophile (joncs, iris, etc) : NON OUI

Présence de poissons : Épinoches, Épinochettes, Loches ou Vairons Brochets, Sandres ou perches

Ablettes, Brèmes, Carpes, Chèvenes, Gardons, Goujons, Rotangles, Tanches ou Vandoises Truites Chabots

Présence d'invertébrés aquatiques (gammars, insectes aquatiques, larves etc) : NON OUI

IV.F - Dysfonctionnement(s) éventuellement observé(s) sur le cours d'eau

Préciser les éventuels dysfonctionnements du cours d'eau :

Mi au V

IV.G - Zones-humides et expansion des crues

Les travaux se situent dans une zone humide :

projet risquant d'assécher, mettre en eau, imperméabiliser, remblayer une zone humide sur :

- une superficie supérieure à 1 000 m² : NON / OUI, viser la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature.
- une superficie supérieure ou égale à 1 hectare : NON / OUI, mon projet doit faire l'objet d'une procédure d'instruction en autorisation.

Projet prévoyant la mise en place d'ouvrage et/ou remblais réduisant la zone d'expansion des crues :

- d'une superficie supérieure ou égale à 400 m² : NON / OUI, viser la rubrique 3.2.2.0 de la nomenclature.
- une superficie supérieure ou égale à 1 hectare : NON / OUI, mon projet doit faire l'objet d'une procédure d'instruction en autorisation.

V - Réalisation des travaux

V.A - Période et durée des travaux

Période prévue :

?

Durée :

V.B - Décrire avec précision les modalités de réalisation des travaux et les interventions dans le cours d'eau

Indiquer les étapes du chantier, les procédures de mise en œuvre et les caractéristiques des aménagements (hauteurs, longueurs, largeur) exemple : si le projet prévoit la mise en place d'un batardeau, définir sa forme (big-bags de dimensions... composé de matériaux de type...) et sa mise en place (de la rive à l'aide d'une pelle mécanique, etc)

Ci-joint plan et explication

V.C - Vue en plan de l'aménagement (vu du ciel)

Dessiner une vue en plan du cours d'eau en intégrant le projet avec les cotes nécessaires à la compréhension du dimensionnement du cours d'eau et des aménagements (largeur du cours d'eau, longueur et largeur des aménagements), le sens d'écoulement des eaux et les emplacements des vues en coupe (chapitre V.D).

V.D - Vues en coupe et profil en long de l'aménagement

Dessiner les vues en coupe et le profil en long avec les cotes nécessaires à la compréhension du dimensionnement des aménagements (largeur et profondeur du cours d'eau, pente des berges, hauteur et largeur des aménagements)

Condition de chantier

- chantier avec maintien du débit d'eau dans la zone de travaux
- chantier hors d'eau par batardeaux ou coffrages, hauteur = m avec
 évacuation des eaux isolées par pompage
- évacuation des eaux isolées par ouverture de vanne(s) en aval du batardeau
- chantier hors d'eau par gestion de hauteur = m
vannes (abaissement du niveau d'eau) d'abaissement
- chantier réalisé en période d'assec

Produits toxiques

Le chantier fait l'objet de stockage et d'utilisation de produits à risque :

- huile essence autres :

Types d'engins utilisés pour les travaux

- pelle, mini-pelle chargeuse camion benne
- autres :

Intervention des engins de chantier

- engins travaillant depuis la berge ou sur embarcation
- circulation d'engins dans le lit du cours d'eau

Godet

- mon projet a vocation unique de renaturer le cours d'eau** je demande l'emploi d'un godet trapézoïdal.
- mon projet n'a pas vocation unique de renaturer le cours d'eau je n'emploie pas de godet trapézoïdal.

Type de godet :

Godet avec dents : NON OUI

Mesures prises pour maintenir le débit d'eau dans le cours d'eau en aval du chantier

- débit d'eau maintenu par emprise partiel des travaux dans le cours d'eau
- débit d'eau maintenu par gravité avec une canalisation Ø = mm
- débit d'eau captée et maintenu par pompage

Mesures prises contre le rejet de matières en suspension due aux travaux, à la circulation des engins ou par le pompage des eaux

- installation d'un filtre en aval du chantier, matériaux utilisés
- mise en place d'un bassin de décantation des eaux pompées
- mise en place d'un batardeau réalisé avec des big-bags remplis de matériaux inertes
- réalisation d'un coffrage avec un moule étanche
- autres moyens employés :

Mesures prises contre le risque de pollution par des substances toxiques

- la zone de stockage des engins et produits à risque est non inondable,
- imperméable et équipés de dispositifs de rétention permettant d'empêcher toute fuite de matière polluante vers le cours d'eau
- une bâche au droit de toutes procédés de maçonnerie (fabrication et mise en oeuvre) est installées
- les laitances de maçonnerie, les eaux de lavage et les huiles usagées sont
- collectées et évacuées, expliquer les modalités de lavage, stockage et de récupération :

VI - Document d'incidences du projet

VI.A - Compatibilité du projet avec le SDAGE

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixent des orientations fondamentales avec lesquelles les aménagements relevant de la loi sur l'eau doivent être compatibles (voir localisation en annexe 1) :

- avec le SDAGE Loire-Bretagne
 avec le SDAGE Adour-Garonne

Liens : <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>
<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/programme-d-intervention-de-l-agence/un-cadre-le-sdage.html>

VI.B - Natura 2000

Sur la carte en annexe 1, le projet se situe :

- dans une Zone de Protection Spéciale ou dans une Zone Spéciale de Conservation : mon projet se situe en Zone de Protection Spéciale, je m'engage à ce qu'aucun engin ne soit présent à plus de 20 m des berges du :
- 15 mai au 31 août sur des parcelles en herbes ou en jachères ;
 - 15 mai au 31 octobre sur des parcelles cultivées.

Dans ces conditions, le projet n'est pas susceptible de générer des incidences significatives sur les espèces et leurs habitats qui justifient la désignation du site Natura 2000.

Dans les autres cas, j'ai joint le formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

- en dehors d'une zone Natura 2000 : je ne remplit pas le formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

VI.C - Incidence des travaux et du projet et mesures préventives

Incidences sur le milieu aquatique

Le projet et/ou les travaux risquent de détruire des espèces protégées ou leurs habitats :

- NON OUI

Le projet et/ou les travaux risquent de détruire des espèces piscicoles, leurs zones de reproduction ou d'alimentation :

- NON OUI

Mesures préventives ou correctives :

- un diagnostic sur la présence ou non d'espèces protégées sera réalisé, en cas de présence avérée :
- je déplace mon projet
 - je réalise un sauvetage des espèces protégées et mon projet intègre la création d'habitats
- les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction
- une pêche de sauvegarde des poissons, et des crustacés non invasifs est réalisée
- une nouvelle frayère est créée par apport de matériaux

autres mesures employées :